Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_08-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

Présents : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, LABARRE Liliane, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : BOURDAIS Charles, DENISE Franck, RIO Sébastien, VIDON Etienne

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : M. LEPOMME Jacques à M VIDON Etienne, M. ROBINARD Didier à Mme STEWART Thérèse

Absents : Absent(s) : Mmes JEHAN Fabienne, LEBOSSE Monique, M. BEDOUX Serge,

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUVERT Isabelle

2026_08 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - Budget principal

Exposé :

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal :

- Pour rappel, après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture du budget principal s'établit comme suit :

– En fonctionnement : un excédent de 78 367.03 €

– En investissement : un excédent de 15 265.54 €

– Un résultat global positif de 93 632.57 €

- Les restes à réaliser en section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser dépenses	– 71 054.24 €
Restes à réaliser recettes	+ 24 000.00 €
Solde des restes à réaliser	**– 47 054.24 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_08-DE

- Le besoin de financement s'établit comme suit :

Solde d'exécution d'investissement	15 265.54 €
Solde des restes à réaliser	– 47 054.24 €
Besoin de financement	**– 31 788.70 €**

La possibilité d'affecter une partie ou la totalité du résultat de fonctionnement est possible, cela permet d'équilibrer la section d'investissement. Il convient pour le budget 2026, d'affecter une partie de ce résultat au budget primitif 2026.

Résultat à affecter	78 367.03 €
R1068 – Affectation en investissement	*31 788.70 €*
R002 – Affectation en fonctionnement	*46 578.33 €*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.16-12 relatifs au vote du compte financier unique,

CONSIDERANT la présentation du compte financier unique en commission Finances du 16 février 2026

CONSIDERANT la présentation de l'affectation du résultat au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 au budget principal 2026 tel que figurant au tableau ci-dessous

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice 2025	**47 096.44 €**
B – Résultats antérieurs reportés 2024	**31 270.59 €**
C résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	**78 367.03 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_08-DE

D – Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	**0.00 €**
R 001 (excédent de financement)	**15 265.54 €**
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	**– 47 054.24 €**
RAR dépenses	– 71 054.24 €
RAR recettes	+ 24 000.00 €
EXCEDENT FINANCEMENT F (=D+E)	**– 31 788.70 €**
AFFECTATION = C	**78 367.03 €**
1/ Affectation en investissement au R1068	31 788.70 €
2/ Report en fonctionnement R002	46 578.33 €

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents concernant l'affectation de résultat 2025 du budget principal 2026 de la commune

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme PAUVERT Isabelle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 12/03/2026